



## Rassemblement devant la Mairie d'Ivry

Vendredi 16 mai 12h

### **10 ans comme vacataire puis virée !**

Nombreuses et nombreux d'entre vous ont été alerté.es par le biais de notre communiqué syndical de la situation d'une vacataire qui a été évincée sans demi-mesure du jour au lendemain pour des faits contestés et contestables après 10 années de services rendus pour la collectivité d'Ivry sur seine.

Accusée d'être un danger pour la santé et la sécurité des enfants trois mois après les faits, le service ATSL a décidé unilatéralement de se passer de ses services la privant non seulement d'un emploi à 54 ans mais également de possibles allocations chômage. Pourtant la collectivité se trouve bien dans l'illégalité pour avoir gardé, autant de temps un agent territorial sous ce faux statut malgré un besoin permanent et un nombre d'heure effectué souvent équivalent à celles d'un titulaire.

Appréciée des enfants et des parents (pétitions à plus d'une centaine de signatures et courriers de soutien), le Maire a également reçu un courrier de la maman de l'enfant en question qui soutient l'agente et qui témoigne d'aucun traumatisme physique ou psychologique chez l'enfant. Ce dernier regrette même l'absence de son animatrice...

Privée, entre autres, de formations, de droit aux congés pour maladie, de congés payés, de régime indemnitaire depuis des années, l'agente paie ici doublement le prix d'une précarité injuste de son statut. Malgré la volonté politique de la ville de déprécariser, celle-ci tarde à se mettre en place et de trop nombreux et nombreuses vacataires en font encore les frais.

En 2025 Ivry a encore voté un budget consacré à la vacation équivalent à 215.5 mois à temps plein (contre 193.5 mois en 2024) dont 59 mois consacré à l'animation (contre 48 mois en 2024). Nous sommes donc bien loin de ces belles promesses !

#### **Pour toutes ces raisons le syndicat général CGT des Territoriaux d'Ivry exige :**

- **La « réintégration » immédiate et la stagiairisation de l'agente mise en cause**
- **L'arrêt de l'usage des fins de contrats ou fin de services de manière discrétionnaire sans motifs ou sans droit de défense des agent.es concernée.es**
- **La régularisation immédiate de l'ensemble des vacataires en stagiairisation (ou CDI/ CDD selon la situation) la création de poste pour chaque besoin permanent**
- **Une gestion de toutes les carrières centralisées dans une seule et même RH**

Pour notre collègue concernée, nous venons de déposer un préavis de grève local reconductible à partir du vendredi 16 mai 2025 couvrant l'ensemble des agent.es territoriaux d'Ivry.

Une mobilisation solidaire est prévue à 12h00 devant la mairie d'Ivry. Nous vous invitons à y participer afin de pouvoir, à travers la situation de l'agente, dénoncer dans le même temps le recours abusif des vacataires

